



URGENT

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme  
et de la Politique de la Ville

11 1 JULI 2013

Le Ministre

10823

Mesdames et Messieurs  
les Directeurs des Agences Urbaines

**Objet** : Opérationnalisation des Zones Ouvertes à l'Urbanisation.

Comme vous le savez, les Zones d'Urbanisation Nouvelles (ZUN), portées par les pouvoirs publics au cours des dernières décennies, ont constitué une nouvelle approche des programmes publics pour accroître les performances des secteurs de l'habitat et de l'urbanisme et pour développer davantage les capacités d'intégration de nos villes.

Considérant leur importance stratégique pour le développement des capacités d'intégration économique et sociale de plusieurs villes, des efforts considérables ont été déployés permettant d'ouvrir près de 300 nouvelles zones à l'urbanisation par 195 documents d'urbanisme couvrant 80.000 ha, ce qui devrait permettre d'anticiper les besoins de l'urbanisation sur plusieurs années, d'organiser la croissance urbaine et de réguler le marché foncier.

Toutefois, ces ZUN se heurtent encore à bien des difficultés de mise en œuvre, faute d'outils et de mécanismes appropriés, ce qui nécessite de corriger les divers dysfonctionnements et de mettre en place de nouveaux outils opérationnels de conduite des opérations d'aménagement dans le cadre des Zones Ouvertes à l'Urbanisation.

Dans ce sens, et dans l'objectif d'améliorer le système de planification urbaine, de perfectionner ses outils et d'accroître son efficacité opérationnelle suite à la mise en pace dans le cadre de loi de finances 2013 d'un dispositif dédié à l'amorce du financement de l'urbanisation, ce département a lancé une étude stratégique portant sur l'opérationnalisation des Zones d'Urbanisation Nouvelles.

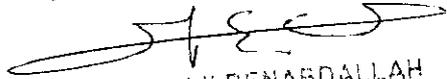
Compte tenu de l'importance capitale que revêt une telle approche opérationnelle d'expérimentation, je vous demande de bien vouloir accorder du prix à :

- l'identification, sur votre territoire, de trois ZUN jugées prioritaires selon les critères de représentativité, de la taille de l'opération d'aménagement envisagée, de la situation du foncier de la zone concernée, des possibilités de raccordement à l'infrastructure hors-site et au réseau de transport et essentiellement de la pression d'urbanisation, de la forte volonté d'ouverture effective à l'Urbanisation, de la motivation des acteurs et partenaires locaux et leur volonté de contribuer à la mise en œuvre et l'engagement des communes pour participer au financement de l'infrastructure.
- l'implémentation du questionnaire ci-joint, qui permettra d'analyser les données et de relever les contraintes des sites sélectionnés afin de prospecter les possibilités et conditions de mise en œuvre réelles de ces ZUN.

Aussi, il vous appartient d'adresser aux services centraux de ce Ministère (Direction de l'Urbanisme) le questionnaire dûment rempli afférent aux ZUN prioritaires identifiées, et ce, avant le 30 juillet 2013.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme  
et de la Politique de la Ville

  
Mohammed Nabil BENABDALLAH

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville

Angle rue Al Joumayz et Al Jaouz, Sect. n°16, Hay Ryad, Rabat 10000 - Maroc

Tél. : (212) 05 37 57 70 00 Fax: (212) 05 37 57 72 22/ 57 73 73 / 57 74 44

